

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Lundi 14 septembre 2020

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (32) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Rodolphe BOUSSELUT (procuration à Alain LUNEAU), Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jacky COLL (procuration à Christine COLOMER), Christine COLOMER , Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS (procuration à Jeannine GARRABET – POUGET), Jean Louis DEMELIN, Marie Claire Francez-Charlot, Michel GARCIA (procuration à Pierre BATAILLE), Jeannine GARRABET – POUGET, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE, Jean Dominique LAPORTE, Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA, Serge POLATO, Michel POUDADE, Stephanie PRUDENTOS, Michel Riff (procuration à C. Delias), Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Serge VAILLS, Georges VICENS .

Membres n'ayant pris part à la délibération (1) : Jean Luc DOOMS (Président délégation spéciale de Caudiès de Conflent)

Date de convocation : le 8 septembre 2020

Secrétaire de séance : Michel POUDADE

Objet : Attribution marché de travaux d'imprimerie de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

Le lundi 14 septembre 2020 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que :

La Communauté de Communes imprime chaque année divers documents liés à ces compétences touristiques et développement du territoire comme par exemple les Topoguides randonnées pédestres et VTT et les plans des pistes de ski de fond pour la saison hivernale.

Cela représente une dépense annuelle de 20 000€ et un budget de 60 000€ sur 3 ans.

Le marché public passé pour les années 2017/2020 arrivant à son terme un nouveau marché a été relancé.

Un accord cadre à marchés subséquents non alloti a été relancé en application de l'article R2162-2 alinéa 2 et R2162-7 à R2162-12 du code de la commande publique avec sélection de 3 prestataires maximum.

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1/1° du Code de la Commande Publique.

Pour une durée totale de 3 ans (2 ans renouvelable une fois 1 an)

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : www.e-marchespublics.com le 16 Juin 2020

Résultat de la consultation :

La procédure a été clôturée le 20 Juillet 2020 à 16h et quatre offres ont été reçu dans les délais (validité des offres 120jrs)

- Imprimerie du Mas 66330 Cabestany (17/07/2020 à 11h46)
- Imprimerie Menard 31670 Labège (17/07/2020 à 17h36)
- Pole Impression 31320 Castanet Tolosan (20/07/2020 à 9h46)
- Altiprint 66120 Egat (20/07/2020 12h12)

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Prix : 60 pts
- Valeur technique : 40 pts
 - Présentation de la société, de l'équipe et des locaux 5 points
 - Présentation du matériel et des moyens à disposition 5 points
 - Expériences et prestations similaires (présentation et échantillons) 10 points
 - Méthodologie et qualité (Certification IMPRIM'VERT ou équivalent) 10 points
 - Délai de livraison et situation géographique (proposition d'un délai de livraison qui doit être au moins égal (5 points) ou plus avantageux (5 points) à celui imposé dans le CCTP.

Une phase de négociation a été menée via le profil acheteur le 25 Août 2020 (date de remise des offres complémentaires le

APRES NEGOCIATION Candidats	Classement	Prix	Technique					Total
			Société, équipe /5	Matériels et moyens /5	Expérience /10	Método et environmt /10	Délais base/5 rapidité/5	
Imprimerie du Mas --- Offre négociée ---	4	42.8	5	5	10	9	6.5 Jrs 5 4.2	81
Imprimerie Menard --- Offre négociée ---	3	42.6	5	5	10	10 (Système Eco- clean traitement eaux usés en interne 40%)	6jrs 5 4.5	82.1
Pole Impression --- Offre négociée ---	2	46.3	5	4 (Livraison par transporteur)	10	9	5.5jrs 5 5	84.3
Altiprint --- Offre négociée ---	1	60	5	5	10	9	9.5jrs 5 2.8	96.8

Les offres relatives à ce marché ont été examinées en Commission MAPA, réunie le 31 Août 2020 à 17h.
Cette dernière propose de retenir les candidats suivants :

- 1-Alt'print (budget annuel de 12 674€HT)
- 2-Pôle Impression (budget annuel de 16 402.89€HT)
- 3-Imprimerie Ménard (budget annuel de 17 825€HT)

Le président demande à l'assemblée de se prononcer

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- DECIDE de retenir la proposition de la Commission MAPA.
- D'APPROUVER la candidature des entreprises ALTI'PRINT, POLE IMPRESSION et IMPRIMERIE MENARD, pour le montant prévisionnel annuel précité.
- AUTORISE le président à signer le marché correspondant ainsi que tous documents à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 septembre 2020

Pierre BATAILLE
Président

Envoyé le 15-09-2020 à la Préfecture
Accusé de réception le 15-09-2020
NOTIFICATION FAST

